



L'AIRE DES VENTS DOIT ÊTRE PRÉSERVÉE

Communiqué de presse

L'Aire des vents est un Espace Naturel Sensible, un corridor écologique prolongeant le parc Georges Valbon classé « Natura 2000 ». Cet ensemble contribue à un équilibre urbain intégrant une importante biodiversité. Le projet de « Village des médias » porte atteinte à l'intégrité du parc. Il doit être protégé des promoteurs et aménageurs.

Le « Village des médias » programmé "en dur" sur l'Aire des vents à Dugny ne figurait pas dans la demande initiale du CIO, il émane d'une proposition d'élus locaux et départementaux. Lors des enquêtes publiques, l'Autorité Environnementale a émis de fortes réserves sur son utilité et son utilisation.

Du fait de la crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques, les sponsors semblent faire défaut. Le COJO doit réduire ses dépenses de 400 millions. La recherche d'économies nourrit des « tractations » en coulisse pour dessiner une nouvelle carte des sites, avec toutes les conséquences sur les équipements publics attendus depuis plusieurs années. Alors que l'écrasante majorité des avis énoncés lors des enquêtes publiques successives est opposée au projet, les habitants sont systématiquement écartés des discussions, seules quelques informations remontent par la presse.

L'héritage JO 2024 envisagé pour la population de Dugny et les Séquano-Dionysiens est inacceptable ! Les sites doivent être aménagés prioritairement en fonction des risques environnementaux qu'ils représentent. Le réchauffement climatique n'est pas une vue de l'esprit, ni ses conséquences néfastes sur la santé des humains, de la faune, de la flore, du monde du vivant dans sa diversité.

Dans ce cadre, les citoyens mobilisés les dimanches 5 juillet et 27 septembre 2020 avec le MNLE-93 Nord Est Parisien et les collectifs de défense du parc Georges Valbon exigent, comme pour la COP 21, que ces infrastructures d'accueil des journalistes soient démontables s'il est jugé indispensable de les construire sur l'Aire des Vents. Le projet SOLIDEO dans ses différentes phases et plus particulièrement l'héritage est une totale aberration.

NOUS VOULONS:

- **La préservation de l'Aire des Vents** en conservant sa capacité événementielle, sportive et de détente familiale,
- **Le développement de la végétation existante**, ses arbres de hautes tiges, afin de maintenir un îlot de fraîcheur dans ce secteur et de sauvegarder sa biodiversité en refusant l'imperméabilisation des sols.
- **L'agrandissement du Parc de la Courneuve**, le terrain des essences ne peut être considéré comme une compensation, dans notre département il est urgent d'augmenter le nombre de m² d'espaces verts /habitant.

Adopté à Dugny le 27 septembre 2020



**Cahier
Citoyen
de Plaine
Commune**

Courriel :
cahiercitoyenmnp@gmail.com

**Collectif citoyen
« NOTRE PARC
N'EST PAS A
VENDRE »**

Contact FB :
Notre parc n'est pas à vendre

